



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### revendications

Question écrite n° 34826

#### Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les inquiétudes exprimées par les anciens déportés et internés de la Résistance, adhérents à la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP) quant au budget des anciens combattants pour l'an 2000. En effet, la FNDIRP de Loir-et-Cher vient d'apprendre que le Gouvernement envisage de réduire de 2,6 % le montant du budget pour l'année 2000. La FNDIRP de Loir-et-Cher considère que la diminution du nombre des anciens combattants ne doit en aucun cas être un prétexte pour ne pas donner satisfaction à un ensemble de revendications laissées en suspens depuis plusieurs années. Par conséquent, elle suggère que ces 2,6 % soient affectés d'une part aux revendications communes avec celles du monde des anciens combattants, telles que la suppression des inégalités de traitement des plus grands invalides concernant leur pension, le problème des pensions des anciens combattants citoyens de nations devenues indépendantes, le problème du rapport constant et de la proportionnalité des pensions d'invalidité, mais également redistribués en faveur de demandes spécifiques aux anciens déportés, internés et patriotes sous l'Occupation. Ainsi, parmi celles-ci, rappelons, l'indemnisation forfaitaire des patriotes résistants à l'Occupation (PRO) portée à 11 000 francs et le versement de cette indemnité aux ayants cause des PRO disparus entre le moment de leur demande et le versement de cette indemnité, le réexamen de la situation des veuves, la reconnaissance de la pathologie spécifique aux anciens déportés. Il souhaite donc connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour répondre aux attentes légitimes des anciens déportés et internés résistants et patriotes.

#### Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants tient d'abord à faire observer à l'honorable parlementaire que la baisse du budget pour 2000 reste, comme l'an passé, très limitée. Elle est à rapprocher des diminutions de 5 % et de 3,5 % enregistrées en 1997 et en 1998. Avec une réduction de 1,97 % en 2000, les crédits du secrétariat d'Etat décroissent proportionnellement moins vite que le nombre des titulaires d'une pension militaire d'invalidité, en diminution de 3,69 %. Cette différence est l'expression d'une politique volontaire en direction du monde combattant. Celle-ci porte sur quatre axes principaux que le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants met en oeuvre : le maintien de l'imprescriptible droit à réparation lié aux services rendus à la Nation. Ainsi, l'évolution démographique donne-t-elle lieu, d'une part, en application du rapport constant, à l'intégration de 250 millions de francs dans les crédits de la dette viagère, d'autre part, à une hausse des crédits consacrés à la retraite du combattant, corrélative à l'augmentation de 5 % du nombre d'anciens combattants atteignant soixante-cinq ans ; la consolidation de l'Office national des anciens combattants qui bénéficiera l'an prochain de 31,8 millions de francs de mesures nouvelles, afin de renforcer l'action sociale de proximité, d'améliorer l'accueil dans les services départementaux et de poursuivre la mise aux normes des maisons de retraite ; le relance de la politique de mémoire confortée par une dotation de 9 millions de francs de crédits supplémentaires pour assurer le développement des actions citoyennes et la mise en oeuvre d'un tourisme de mémoire à vocation pédagogique ; l'approfondissement du droit à reconnaissance et solidarité avec deux mesures fortes : l'augmentation du plafond de la rente mutualiste à 105 points et l'attribution

de la carte du combattant à 12 mois. Par ailleurs, la question des psychotraumatismes de guerre est mise à l'étude au sein d'un groupe de travail réunissant les experts choisis par les associations d'anciens combattants et ceux du service de santé des armées. Enfin, le Gouvernement est favorable à une remise à niveau progressive des pensions des grands invalides et prendra position en ce sens lors du débat budgétaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jack Lang](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34826

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 1999, page 5439

**Réponse publiée le :** 15 novembre 1999, page 6561